

2EI
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 €
Siège social : 32 rue Robert Mallet-Stevens Bâtiment D
30900 NIMES
844.440.941 RCS NIMES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à onze heures, au siège social,

Monsieur Antonio RODRIGUES, Président et associé unique de la société 2EI,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Antonio RODRIGUES Président et associé unique.

II - A STATUE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Rapport de gestion du Président ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat ;
- Mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Augmentation du capital social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Extrait unique

CINQUIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital et décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 : APPORTS

Il est rajouté :

« Par décision de l'associé unique en date du 27 juin 2024 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'augmenter le capital social de la société de de 35 000 euros pour le porter de 15 000 euros à 50 000 euros, par incorporation de réserves prélevées sur le compte « Autres réserves ».

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000) euros.

Il est divisé en 1 500 actions de 33,33 euros chacune numérotées 1 à 1 500 intégralement libérées. »

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Fin de l'extrait unique

Antonio RODRIGUES

2ei
32 Rue Robert Mallet Stevens
Bat. D - 30900 NÎMES
Tél. : +33 4 66 67 52 95
844 440 941 R.C.S. Nîmes

